

LOI TRAVAIL, QUELLES PERSPECTIVES ?

Au delà des observations techniques qui peuvent être faites sur la Loi Travail en préparation et qui risquent d'en faire un échec monumental notamment sur le front du chômage et de la justice sociale, il importe de se pencher dès maintenant la manière dont elle traduit la philosophie de l'actuel pouvoir

Le développement des « contrats de chantier » et la plus grande souplesse reconnue aux Contrats à Durée Déterminée (CDD), dont les modalités seraient désormais définies par les branches et non plus par la Loi, fait apparaître que l'idée centrale des ordonnances à venir reste que chacun d'entre nous à vocation à changer d'entreprise et même de métier plusieurs fois dans sa vie. Le développement des CDD laisse imaginer qu'il sera exigé de chaque salarié des changements répétés de lieux de travail et que le refus de ces changements sera durement sanctionné au regard de la compensation du non emploi ou du sous emploi.

A l'image des « Intermittents du spectacle » dont les protestations sont permanentes et justifiées la « Loi Travail » tend à multiplier les « Intermittents du travail » .

Il s'agit là d'une conception qui reflète bien les modes de vie des auteurs de la Loi à venir, ceux qu'on appelle les « Bourgeois Bohêmes ».

Choisir de changer d'entreprise, changer de métier, changer de lieux d'activité pour améliorer son revenu peut satisfaire des hommes ou des femmes qui n'ont ni famille ni ville ou village auxquels ils sont attachés. Ce mode vie peut satisfaire des hommes et des femmes diplômés et bénéficiant de ressources personnelles généralement liées à des successions qui leur permettent de gérer les transitions sans trop de crainte. Ce mode de vie peut satisfaire des gens plus attachés à des gains matériels qu'à l'environnement amical. Etre contraint de changer d'entreprise, de métier, de lieu de vie peut être insupportable à ceux qui restent attachés aux hommes et aux lieux ainsi qu'à ceux d'entre nous pour qui l'équilibre familial reste l'essentiel

Pour illustrer une distinction chère à notre ami Patrick Guiol , une entreprise n'est pas seulement une société présentant un bilan annuel. C'est aussi un lieu de vie, c'est aussi et peut-être surtout une équipe. Une entreprise c'est aussi des hommes et des femmes qui partagent le quotidien et qu'on aime à rencontrer ailleurs que sur le chantier ou dans des bureaux. Au-delà même de la confiance en l'avenir que génère sinon la certitude, tout au moins les plus grandes chances, de pouvoir vivre longtemps là où il s'est enraciné, il est utile à tout homme ou à toute femme de se constituer et de maintenir des liens. Notre Droit du Travail était, jusqu'à présent fondé sur la pérennité de l'emploi au sein du même groupe. Il risque de prendre un tour essentiellement différent et de multiplier les personnes déracinées. Chacun peut avoir son opinion sur ce sujet, nul ne peut l'ignorer.

Au delà des considérations matérielles aussi importantes soient-elles, au delà même de la protection des salariés, aussi capitale soit-elle, le Travail est un mode vie. Nous sommes en train de le laisser à la merci d'idéologues de la flexibilité qui ne comprennent que les chiffres, quand bien même ils les connaissent mal.

Etienne Tarride

